



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 07 décembre 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 30 novembre 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER et M. BOICHE avaient donné respectivement procuration à Mme DUQUE et M. BOURDOUNE.

Excusés : M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et M. CARVOYEUR.

Absents : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION

N° 2023-139 : ÉGLISE NOTRE-DAME DE BETHLÉEM : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL BOURGOGNE/FRANCHE-COMTÉ :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les éléments relatifs à la troisième tranche de travaux de l'Eglise Notre-Dame de Bethléem, qui porteront sur l'étanchéité de l'édifice et permettront à terme de démonter le parapluie de protection.

Des études doivent être réalisées début 2024. Une demande de subvention peut être demandée auprès de la DRAC Bourgogne Franche-Comté et de la Région Bourgogne Franche Comté. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
			Tx subv. selon dépenses éligibles	Montant subvention
Etudes	25 000,00	Région BFC (CPER - études)	40,00%	52 826,45
Honoraires APS-APD-PRO-DCE (43% de la mission globale)	32 000,00	DRAC - Etudes / Honoraires	40,00%	22 800,00
Location échafaudage (01/01/24 à 31/10/2024)	75 066,13	DRAC - Echafaudage	40,00%	30 026,45
		Autofinancement	20,00%	26 413,23
TOTAL GLOBAL HT	132 066,13	TOTAL GLOBAL		132 066,13

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ADOPTE le plan de financement tel que présenté en conseil municipal ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les demandes de subvention aux taux maximum.

Suivent les signatures.
